



## Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°01/VRP-VD/17-18, en date du **Mercredi 27/09/2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt sept du mois de septembre à 10h00 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence de Monsieur le Vice-recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.

### Etaient présents :

- |                       |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|
| - Mr AIT AMOKHTAR H., | Vice Recteur                         |
| - Mr DJERRADA A.,     | Vice Doyen de la Faculté <b>Tech</b> |
| - Mr AKSAS A.,        | Vice Doyen de la Faculté <b>SNV</b>  |
| - Mr AIT MEDDOUR M.,  | Vice Doyen de la Faculté <b>SHS</b>  |
| - Mr MAIFI L.,        | Vice Doyen de la Faculté <b>DSP</b>  |
| - Mr TIDJET M.,       | Vice Doyen de la Faculté <b>LL</b>   |
| - Mr LALALI R.,       | Vice Doyen de la Faculté <b>SEGC</b> |

### Ordre du jour :

1. Point de situation sur le démarrage de l'année universitaire 2017/2018.
2. Réinscriptions au titre de l'année 2017/2018.
3. Réintégration après abandon des études.
4. Inscriptions en Master
5. Transfert interne (titulaires d'un Bac antérieur à 2016).

Avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour, le Vice Recteur a présenté un point de situation sur les transferts, interne et externe, des bacheliers des années 2017 et 2016. Cette opération a été conduite à travers le SII-PROGRES, toutes les demandes conformes à la circulaire ministérielle et aux moyennes minimales d'accès aux filières ont été acceptées.

### 1. Point de situation sur le démarrage de l'année universitaire 2017/2018

Les Vices Doyens ont présenté la situation pédagogique relative au démarrage de l'année universitaire 2017/2018. La situation globale se présente comme suit :

Les enseignements ont démarré le 17/09/2017 pour le niveau L1 et progressivement pour les autres niveaux, entre le 10 et le 24/09/2017. Pour la faculté des sciences exactes, le démarrage des enseignements est retardé jusqu'au 08/10/2017, en raison des examens de rattrapage de l'année 2016/2017 qui ont eu lieu en septembre 2017.

### 2. Réinscriptions au titre de l'année 2017/2018

Les réinscriptions au titre de l'année universitaire 2017/2018 ont commencé dès la fin du mois de juin dernier (*voir le PV N°07 VD-VRP 16-17 du 18 juin 2017*). Plus de 7000 étudiants ont effectué leurs réinscriptions avant le départ en vacance d'été.

Pour les **étudiants ayant un retard pédagogique**, il a été convenu de les réinscrire en leur délivrant des certificats de scolarité valables uniquement pour passer les examens (case à cocher en haut à droite de la fiche étudiant dans l'application dédiée aux réinscriptions). A titre exceptionnel, l'étudiant ayant un retard pédagogique peut être autorisé par le chef de département pour assister à certains TD et/ou TP. Il subira les contrôles continus des matières concernées et les nouvelles notes obtenues remplaceront les anciennes.

Pour une meilleure gestion future de l'opération de délivrance des certificats de scolarité, les Vices Doyens ont été informés du lancement prochain d'une nouvelle mise à jour de l'application "*Gestion-Inscriptions*", après assainissement des comptes utilisateurs. Les listes des utilisateurs des facultés ont été actualisées, dorénavant le nom de l'utilisateur apparaîtra en bas du certificat de scolarité comme éditeur du document.

### **3. Réintégration après abandon des études**

Compte tenu du nombre important d'étudiants qui n'ont pas encore déposé leurs demandes de réintégration du 05 au 09/09/2017, il a été décidé de programmer une 2<sup>ème</sup> session pour le dépôt des dossiers de demande de réintégration les 04 et 05/10/2017. Un large affichage a été diffusé auprès des étudiants. A la fin de l'opération, chaque faculté transmettra au vice-rectorat une liste finale (avec avis, conformément aux critères adoptés) et les dossiers des étudiants à réintégrer.

### **4. Inscriptions en Master**

Afin de ne pas retarder les inscriptions en Master, il est rappelé aux facultés ce qui suit:

- Etudiants de l'Université de Béjaia diplômés en licence en fin d'année 2016/2017: Leurs inscriptions se feront directement au niveau des départements (les formulaires de demande d'inscription sont disponibles sur le site [www.univ-bejaia.dz/formation](http://www.univ-bejaia.dz/formation)). Sur l'application "*Gestion-Inscriptions*", la procédure d'affectation de l'étudiant du niveau L3 vers le niveau M1 est la même que celle qui a permis de le faire passer d'un niveau à un autre dans le cycle Licence.
- Anciens diplômés de l'Université de Béjaia et diplômés des autres établissements universitaires: Les facultés doivent transmettre d'abord, dans les meilleurs délais, les dossiers des candidats retenus au vice-rectorat pour procéder aux vérifications nécessaires et à l'ajout à la base de données. Les concernés se présenteront par la suite à leurs départements d'accueil pour effectuer leur inscriptions.

### **5. Transfert interne (titulaires d'un Bac antérieur à 2016)**

Les étudiants de l'Université de Béjaia ont été informés par affichage et à travers le site internet de l'université de l'ouverture de la plateforme numérique, du 19 au 21/09/2017, pour le dépôt des demandes de changement de filière (transfert interne). Durant cette période, 367 demandes ont été enregistrées, elles seront transmises aux facultés pour étude.

A l'instar des années précédentes, il a été convenu de favoriser les changements de filières demandés par les étudiants en situation d'échec dans leurs filières d'origines.

La séance fût levée à 13H00.

Fait le 28/09/2017  
Le Vice Recteur